
Délibération n° 41 - 2008 Subvention association « Les doigts d'Or »

Le conseil d'administration

- Afin de faciliter la gestion de l'association « les doigts d'or », Monsieur le directeur propose l'attribution d'un budget annuel,
- Considérant qu'il est nécessaire de confirmer par une délibération particulière la subvention prévue dans les budgets

Le conseil d'administration doit se prononcer sur la somme à allouer

Le conseil d'administration décide pour 2009, l'allocation d'une subvention dont le total s'élève à **9 192 euros**.

Le président du CA

Alain BABAUT